

LE PACK ASSISTANCE CONSEIL DU POINT A

Le pack assistance conseil du Point A vous permet de vous simplifier l'ensemble de vos démarches liées au contrat d'apprentissage.



OBJECTIFS

Simplifier les démarches liées au contrat d'apprentissage



PUBLIC CONCERNÉ

- Entreprises inscrites au Registre du Commerce et des Sociétés de notre circonscription
- Associations et professions libérales



NATURE DE LA PRESTATION

Le point A vous propose le pack assistance conseil qui inclue :

- La recherche des conventions collectives et l'application de celles-ci
- La vérification du parcours professionnel de l'apprenti et de la rémunération à appliquer
- La rédaction du contrat d'apprentissage puis son envoi au CFA pour visa (inscription du jeune)
- La mise en conformité du dossier avant enregistrement.



COMMENT EN BÉNÉFICIER

Pour bénéficier du pack assistance conseil du point A, il suffit de nous retourner la fiche projet en téléchargement ci-dessous.



[Document contrat apprentissage 2017 \(.docx - 1.74 Mo\)](#)



COÛT

60 € HT soit 72 € TTC



CONTACT

Service Formalités Point A

Tél. 04 66 879 894 ou 895

Service joignable par téléphone tous les jours excepté le mercredi de 13h30 à 16h30

apprentissage@gard.cci.fr